

# TRAVAIL SOCIAL ET INTERVENTION SOCIALE EN FRANCE : L'ÉTAT DES SAVOIRS

STÉPHANE RULLAC

## RESUMÉ

*Les écoles de travail social en France sont finalement en train de développer des recherches scientifiques au sein de pôles de recherche et d'étude pour la formation et l'action sociale – Prefas – ou en partenariat avec les universités. Le caractère scientifique du travail social est remis en question et contesté en fonction des interactions entre les divers acteurs sociaux et les références mobilisées par ceux-ci concernant leurs compétences. Ces questions méthodologiques se cristallisent autour de la lutte entre le domaine des sciences sociales et celui du travail social, ainsi qu'à l'intérieur du travail social lui-même en réactivant la dichotomie entre les connaissances théoriques pratiques et les connaissances universelles. Aussi, le développement d'un paradigme scientifique de professions comme celle du travail social, tout comme la question des modèles institutionnels à épistémologie hybride ne peuvent pas être totalement intégrés dans la logique existante à cause d'un éventuel refus historique, de la part du milieu académique, de faire l'articulation entre science et efficacité.*

**L**ES ÉCOLES DU TRAVAIL SOCIAL EN FRANCE développent enfin une recherche scientifique, dans le cadre de laboratoires internes, de PREFAS régionaux – Pôles de Recherche et d'Étude pour la Formation et l'Action Sociale ou encore en partenariat avec les universités. Cette évolution marque le début d'un processus de réflexion collective qui interroge pour la première fois en France les relations qu'entretiennent le travail social et la recherche en France. Cette « année zéro » est marquée par la publication des résultats d'une Conférence de Consensus inaugurée en 2012 (JAEGER, 2014). Cette mobilisation d'activités et de réflexions pose de manière inédite la question de la nature du savoir produit, ainsi que celle du cadre de son rattachement épistémologique et institutionnel. C'est ainsi que la scientificité du travail social est questionnée, contestée ou revendiquée, selon les jeux des acteurs et les références qui se mobilisent, débattent et s'affrontent. Ces enjeux méthodologiques se cristallisent autour d'enjeux relatifs à une lutte entre les champs des sciences sociales et celui du travail social, mais aussi à l'intérieur du travail social, dans le cadre d'une réactivation de la dichotomie entre savoir théorique universelle et savoir situé pratique. C'est dans ce contexte que le développement d'une science du travail social se décompose en trois modalités de recherche : « sur », « en » et « pour » le travail social. A terme, le développement d'un paradigme scientifique spécifique aux professions complexes, telles que le travail social, pose la question des modèles épistémoinstitutionnels hybrides qui ne peuvent

totalément s'insérer dans les logiques universitaires préexistantes, du fait d'une certaine forme de refus historique d'articuler science et efficacité.

## LA DIFFICILE MISE EN ŒUVRE D'UNE RECHERCHE DANS LE CHAMP DU TRAVAIL SOCIAL

La revendication de la recherche dans le champ du travail social en France est une préoccupation ancienne, comme en témoigne la création du Diplôme Supérieur en Travail Social – DSTS – en 1978, de la MiRe (Mission de la recherche) en 1982, la création en 1986 des Instituts Régionaux du Travail Social – IRTS – avec compétence de recherche<sup>1</sup> ou encore de l'ouverture en 2000 de la chaire en travail social du Conservatoire National des Arts et Métiers – CNAM. Il faut également citer la mobilisation de l'Association des surintendantes et du Comité de Liaison des centres de formations supérieures qui ont organisé trois colloques qui visaient à promouvoir une recherche en travail social (LAOT, 2000). Cependant, la structuration de la recherche dans ce champ reste encore embryonnaire. C'est dans ce contexte que la Direction Générale de la Cohésion Sociale (ex Direction Générale de l'Action Sociale) – DGCS – a promulgué le 6 mars 2008 une circulaire pour impulser un nouvel élan à la recherche dans le champ du travail social.<sup>2</sup> Ce texte a lancé un appel à projet pour inviter les initiatives régionales à diffuser, faire circuler les savoirs, organiser le débat et soutenir ou élaborer des projets de recherche. Chaque projet retenu reçoit une subvention annuelle de 50 000 à 60 000 € sur trois ans, le temps de trouver un système de financement pérenne. Vingt projets ont été retenus et financés. Aujourd'hui, chaque région possède aujourd'hui son PREFAS (SARAZIN, 2009). La plupart des pôles ressources ont créé un partenariat avec l'université. Le mouvement ainsi lancé a suscité une forte mobilisation des écoles de formation du secteur social en matière de recherche. Il est probable que ce mouvement amorce enfin une structuration durable de la recherche dans le champ du travail social. S'agit-il pour autant d'un seuil critique de non-retour pour la reconnaissance et le développement d'une recherche en travail social? Il faut aujourd'hui signaler l'existence d'indices qui va dans ce sens, même si ce mouvement demeure d'une grande fragilité (RULLAC, 2009).

Différents pionniers se sont engagés dans cette lutte pour la reconnaissance d'une théorie endogène. Hervé Drouard, par exemple, a créé en 1993 l'Association Française des Formations Universitaires de 3<sup>e</sup> cycle en Travail Social – AFFUTS – qui œuvre depuis plusieurs années pour la promotion de la recherche en travail social. La création du Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale<sup>3</sup> –DEIS – implique le développement d'une production de connaissances, qui participent à la recherche en

<sup>1</sup> Arrêté du 22 Août 1986, portant création d'Instituts Régionaux du Travail Social.

<sup>2</sup> Circulaire DGAS/PSTS/4A n° 2008-86 du 6 mars 2008 relative aux actions de qualification en travail social financées au titre des priorités définies par les orientations ministérielles pour les formations sociales 2007-2009, et notamment, au lancement d'un appel à projets pour la création, le soutien et le développement de pôles ressources « recherche-travail social intervention sociale-action sociale-formations ».

<sup>3</sup> Décret du 30 juin 2006 n° 2006-770 relatif au diplôme d'État d'ingénierie sociale. Circulaire DGAS/SD4A n° 2006-379 du 1<sup>er</sup> septembre 2006 relative aux modalités de la formation préparatoire et d'obtention du diplôme d'État d'ingénierie sociale.

travail social, et d'une expertise endogène au travail social, tournée vers le développement. Le référentiel de compétence du DEIS différencie et qualifie ces deux dimensions en fournissant des indicateurs utiles pour les distinguer.<sup>4</sup> Pour autant, cette innovation rencontre deux obstacles. Le premier réside dans la difficulté des écoles à former à la recherche, par manque de corpus méthodologique et conceptuel issus de la recherche en travail social. Le manque de postes et de financements en la matière, malgré le projet initial des IRTS, compromet une crédibilisation en la matière. La tentation est alors grande de donner cette responsabilité aux seules universités. Le second réside dans l'absence de postes et de budgets correspondant à la fonction experte de « cadre développeur », dans les associations et les collectivités territoriales. À défaut, bon nombre de ces nouveaux diplômés se tournent vers des postes de direction.

L'existence d'une chaire du travail social et de l'intervention sociale au CNAM<sup>5</sup> préfigure un pas vers le développement d'une science appliquée, à défaut d'une discipline académique, dans la mesure où le CNAM n'est pas une université mais un grand établissement public. Le fait que la chaire du travail social plafonne encore son offre de formation en travail social au Master 2, montre à quel point la France résiste à la scientificité du travail social, alors que 11 pays européens proposaient un doctorat en 1999. Cependant, le CNAM a récemment voté, le 2 octobre 2012, la future création d'une mention « travail social » dans le cadre de son doctorat, suite à une déclaration d'intention qui datait de 2010 (JAEGER, 2012, p. 205-216). Dans le même processus, Marcel Jaeger a initié au CNAM l'organisation d'une Conférence de consensus qui s'est déroulé entre 2012 et 2014 (JAEGER; MISPELBLUM BEYER, 2011). La question du doctorat rejoint celle des European Credit Transfer and Accumulation System – ECTS – et du Licence-Master-Doctorat – LMD. Même si les États et les écoles sont invités à établir une mise en conformité des formations, les diplômes canoniques du travail social (notamment le Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé – DEES) ne s'intègrent toujours pas pleinement dans ces logiques européennes (SUSINI, 2012). A titre d'exemple, le 25 août 2012, la France a attribué 180 ECTS au DEES, sans toutefois reconnaître à cette formation le grade de Licence.<sup>6</sup> Cette évolution en demi-teinte montre l'ambivalence française pour insérer pleinement le travail social dans un cadre compatible avec l'université et l'ensemble de l'enseignement supérieur. La plupart des écoles en travail social éprouvent encore d'ailleurs des difficultés à organiser leur offre de formation en ECTS. Malgré tout, la perspective d'harmonisation européenne amène les écoles du travail social à se mobiliser, par le biais de l'UNAFORIS (Union Nationale des Associations de Formation et de Recherche en Intervention Sociale<sup>7</sup>), pour faire évoluer leur statut et organisation vers une « universitarisation », qui consiste à intégrer

4

Annexes de l'arrêté du 2 août 2006 relatif au diplôme d'État d'ingénierie sociale : <[http://www.irts-bretagne.fr/jsp/fiche\\_article.jsp?STNAV=&RUBNAV=&C ODE=1157039295253&LANGUE=0&RH=>](http://www.irts-bretagne.fr/jsp/fiche_article.jsp?STNAV=&RUBNAV=&C ODE=1157039295253&LANGUE=0&RH=>).

5

La nomination de Marcel Jaeger, fin 2009, a été précédée, à l'initiative du CNAM, une modification de la dénomination qui l'oriente davantage vers l'opérationnalité.

6

Citons par exemple l'arrêté du 25 août 2011 modifiant l'arrêté du 24 Juin 2004 relatif au Diplôme d'État d'Assistant de Service Social.

7

Cette toute nouvelle structure est la résultante du rapprochement des deux principales fédérations, en décembre 2008, qui regroupent les structures de formation en travail social : l'AFORTS (association française des organismes de formation et de recherche en travail social) et le GNI (groupement national des instituts régionaux du travail social). Ce regroupement s'inscrit, notamment dans la perspective des modifications de statuts des écoles du travail social, dans une volonté de parler d'une même voix auprès des pouvoirs publics.

le LMD, les ECTS, la recherche et la publication scientifiques, etc. Quel modèle sera choisi? L'Université, comme en Allemagne ou au Québec, ou les Hautes Écoles, comme en Suisse ou en Belgique? Le risque de cette mutation est de perdre la spécificité professionnelle du travail social dans des logiques universitaires d'ordres académique et disciplinaire. L'UNAFORIS plaide pour le modèle des Hautes Écoles (HEPASS pour Hautes Écoles Professionnelles pour l'Action Sociale et la Santé), qui permettrait de reconnaître la scientificité du travail social, tout en contournant le risque d'une absorption universitaire, qui ne correspond pas à la tradition du modèle historique des écoles du travail social, de type IRTS.<sup>8</sup>

Si la revue *Forum* a été précurseur (créé par le Comité de Liaison des Centres de Formation supérieures en travail social en 1974), le *Sociographe* fête aujourd'hui ses dix ans, tout en s'affirmant également comme une revue de recherche en travail social. Son utilité est de poser des questions qui sembleraient parfois triviales pour d'autres et toujours ancrées dans une optique d'opérationnalité, comme en témoignent quelques titres: « À table! », « L'homme, la bête et le social », « S'habiller », « Génération écrans », etc. Cette dernière a obtenu en 2011 une reconnaissance par les autorités de la recherche et de l'enseignement supérieur, en tant que revue à l'interface entre le champ de la recherche et le champ des pratiques professionnelles. Il faut aussi citer *Vie Sociale et Traitement – VST –*, *EMPAN* et *Les Cahiers de l'Actif*. La création de l'Association Internationale pour la Formation, la Recherche et l'Intervention Sociale<sup>9</sup> – AIFRIS –, le 28 juin 2008, marque également l'avènement du maillon international indispensable à tout développement scientifique. Cette association rejoint ainsi l'ACOFIS – Association des Chercheurs des Organismes de la Formation et de l'Intervention Sociales –, l'AFFUTS et le Centre européen de recherche en travail social – CERTS. Certaines écoles se dotent même de laboratoires de recherche qui dirigent diverses actions, dans le cadre de marchés publics et privés. Citons à titre d'exemple le LERS de l'IDS ou le Centre d'Études et de Recherches Appliquées – CERA<sup>10</sup> – de BUC Ressources. Enfin, l'UNAFORIS vient d'installer la commission nationale de la recherche, qui est chargée de penser les contours de cette activité, dans le cadre des écoles de formation.<sup>11</sup>

Ce bref panorama indique que les conditions institutionnelles de la recherche se développent dans le champ du travail social. Cependant, le mouvement de la reconnaissance d'une science du travail social est fragilisé par des oppositions internes et externes au travail social (COURTOIS, 2012, p. 19-31).

8

« UNAFORIS : un projet pour les formations sociales », projet approuvé par le Conseil d'administration du 6 juillet 2010.

9

L'association a déjà organisé quatre congrès internationaux : le premier à Namur et 2007, le second à Hammamet en 2009, le troisième à Genève en 2011 et le quatrième à Lille en 2013. La cinquième est prévue en 2015 à Porto.

10

Voir : <<http://www.buc-ressources.org/recherche>>.

11

Liste des membres en 2013 : Corinne Chaput, Thierry Chartrin, Manuel Boucher, Christophe Col, Mohammed Dardour, Béatrice Deries, Thierry Goguel D'allondans, Chantal Goyau, Philippe Hirlet, Marie Véronique Labasque, Catherine Lenzi, Philippe Lyet, Marjorie Micor, Gérard Moussu, Patrick Pelege, Jean-Luc Prades, Corinne Rougerie, Marc Rouzeau, Rullac Stéphane, Isabelle Sauvage-Clerc.

## CARACTÉRISATION DES OPPOSITIONS INTERNES ET EXTERNES

En premier lieu, il s'agit du rejet de la recherche en travail social par une grande partie des chercheurs travaillant dans le cadre des écoles du travail social<sup>12</sup> (ACOFIS et al., 2010). Le LERS est l'un des laboratoires les plus actifs en France, dans le cadre du travail social. Il défend clairement une recherche exclusivement sur le travail social, de nature sociologique, comme l'affirme sa présentation.<sup>13</sup> Son directeur, Manuel Boucher, ne reconnaît pas le travail social comme une science, mais lui concède une opportunité d'organisation disciplinaire (BOUCHER, 2007).

Cette résistance endogène peut s'expliquer par l'absence d'une discipline travail social. Les chercheurs du travail social sont ainsi obligés de se faire reconnaître en tant que scientifiques, en obtenant un doctorat consacré par les disciplines académiques; le plus souvent en sociologie. La création d'une spécialité « travail social », au CNAM en 2013, ne change pas vraiment la donne, en la matière, dans la mesure où elle s'inscrit dans des disciplines d'accueil (sociologie, sciences de l'éducation et sciences de gestion). Le travailleur social devenu chercheur dans le cadre institutionnel du travail social, adoptent alors les présupposés de leur nouveau champ de référence, qui a tendance à privilégier à contester la légitimité du savoir situé. De plus, la qualité de sociologue est davantage honorifique que celle de travailleur social. Pourtant, les chercheurs des centres de formations du travail social sont rémunérés par le travail social et participent institutionnellement à son développement. En ce sens, ils sont travailleurs sociaux d'un point de vue institutionnel. Tout en développant une recherche institutionnelle en travail social, de part leur rattachement salarial, la plupart en conteste donc la légitimité épistémologique de ce mouvement. Ce conflit intime de professionnalisation est particulièrement violent, d'autant plus lorsqu'il rejoint celui plus collectif mené par les disciplines académiques : les chercheurs non académiques du travail social sont eux-mêmes souvent disqualifiés et rejetés, lorsqu'ils se présentent à l'université pour intégrer un poste de maître de conférence ou de professeur. La spécialité « travail social », et dans une moindre mesure l'éventualité (fort peu probable) de la création prochaine d'un doctorat disciplinaire en travail social, auront des conséquences notables dans les représentations de l'identité professionnelle de ce champ. Comme en psychologie, par exemple, un docteur en travail social sera alors légitimement un travailleur social, sans pour autant nécessairement disposer des compétences professionnelles propres à la prise en charge effective d'usager ou d'institutions. Cette possibilité viendra achever la mutation identitaire en matière de professionnalisation amorcée par le DEIS.

En second lieu, il s'agit d'un rejet massif du champ de toute approche scientifique appliquée à l'intervention sociale. L'expression de

<sup>12</sup> Il est impossible de présenter un état des lieux précis du développement de cette fonction ni de celui des laboratoires de recherche au sein des écoles. Cette absence de lisibilité marque la faible structuration de la recherche dans le champ du travail social.

<sup>13</sup> Voir : <<http://www.ids.fr>>.

ce rejet a été particulièrement forte chez les formateurs et les intervenants sociaux à propos de la réforme du diplôme d'État d'éducateur spécialisé, qui introduit une forte logique méthodologique. Le principal argument est que la rigueur scientifique menacerait la nature relationnelle de la fonction socio-éducative (QRIBI; TOP; FILHOL, 2009). Pour appuyer ces réflexions, il est évoqué l'inadaptation des méthodes en procédures, issues des sciences exactes, mais aussi des approches sociologiques fondamentales. Il n'est alors pas envisagé la possibilité de recourir à un corpus méthodologique en processus, plus adapté à l'objet du travail social, ni d'ailleurs une responsabilité professionnelle à le développer.

Ces résistances internes permettent de dépasser l'évocation simpliste d'une domination externe du travail social par la recherche académique. Le rapport au savoir théorique structure également les rapports de force du champ du travail social. Les sciences sociales et le travail social s'opposent sur la question de la suprématie de la théorie sur la pratique, c'est que cette représentation structure similairement les deux champs. Si des chercheurs académiques nient un savoir opérant aux chercheurs œuvrant dans les écoles du travail social, ce déni se retrouve chez les formateurs vis-à-vis des intervenants sociaux, qui eux-mêmes le reproduisent par rapport à leurs usagers. Inversement, le reproche de n'être que dans la théorie, sans aucune connaissance de la réalité de terrain, remonte en sens inverse cette chaîne d'illégitimité. Ces disqualifications « descendantes » (revendication d'un savoir théorique) et « montantes » (revendication d'un savoir pratique) permettent à chacun de conserver un espace de contrôle maximum, en dehors du regard de l'autre. Ce processus de clivage porte en lui le risque de toute puissance.

Le développement d'une recherche en travail social est alors freiné a double titre : par une revendication de son inexistence, en extérieur, mais aussi par le rejet de toute démarche rigoureuse d'objectivation, en intérieur. Son développement repose donc moins sur un débat non performatif, concernant la légitimité de cette démarche – le pourquoi faire, que sur celui concernant la méthodologie – le comment faire (Rullac, 2010). En la matière, il est alors nécessaire de définir la science du travail social, sa finalité et ses divers modes de recherche.

## **LA DIFFICILE ARTICULATION ENTRE SCIENCE FONDAMENTALE ET APPLIQUÉE**

La recherche est le moyen de faire de la science. Elle vise la production, la transmission et l'application de savoirs nouveaux. La question est de savoir ce que l'on entend par savoirs; s'agit-il de savoirs théoriques et/ou pratiques? Il existe trois postures concernant la recherche dans le champ du travail social :



- **le refus de reconnaître une recherche appliquée à l'intervention sociale** : le travail social est alors perçu comme un terrain professionnel utilisé comme un terrain de recherche, instruisant la question sociale. C'est à l'expertise qu'il revient d'étudier les questions d'efficacité,
- **la reconnaissance d'une ligne de partage politique qui délimite des terrains de compétences entre la théorie et la pratique** : les sciences sociales ont été légitimées pour comprendre la société et le travail social pour la modifier. Ces deux champs ne sont pas différents de nature, d'un point de vue épistémologique, mais ont été distingués à la suite d'une construction sociale et historique. Toute velléité de changement vient rompre cet accord tacite,
- **la revendication d'une recherche appliquée au travail social** : le travail social est alors perçu comme un champ qui, développant son propre objet, doit être étudié scientifiquement pour lui-même, comme un terrain instruisant la question du travail social. Cette connaissance opérante nourrit l'expertise en charge d'étudier les questions d'efficacité.

La revendication des sciences sociales à l'autosuffisance constitue une domination de fait. La sociologie possède un quasi monopôle concernant la pensée du travail social (publication, colloque, références conceptuelle, etc.). En reconnaissant une recherche en travail social, la sociologie perdrait l'accès privilégié à un terrain et la capacité d'en produire l'unique discours savant. En dehors d'un débat épistémologique qui ne tient pas longtemps – l'École de Chicago ou encore la recherche action, ont montré depuis longtemps la légitimité d'une production concomitante de savoirs théoriques et pratiques –, il s'agit d'une question de concurrence qui s'inscrit dans la théorie des champs de l'approche bourdieusienne. La lutte entre le champ des sciences sociale et celui du travail prend corps dans le cadre de la théorie française de la connaissance. Il s'agit de la traditionnelle opposition entre l'approche empirique et positiviste (BOURDIEU, 1979). Cette approche permet de situer les enjeux d'une reconnaissance d'une science du travail social, non dans le seul cadre épistémologique, mais aussi dans celui d'une domination entre champs appliquée au savoir.

Le principal argument de réfutation des sciences sociales, sociologie en tête, est que le champ du travail social n'en n'est pas un. La sociologie de la professionnalisation affirme que le travail social est trop dominé pour constituer un champ social homogène susceptible d'être étudié de manière endogène. Pour cerner les enjeux de cet espace social, il suffirait de demeurer en extériorité et de s'intéresser aux lois, aux politiques sociales, qui en déterminent essentiellement la structure (BOUCHER, 2008). En refusant de reconnaître cette recherche, les



sciences sociales réalisent leur propre prédiction, en privant le travail social d'une capacité à se penser en lui-même, de s'émanciper, de le faire savoir et de se faire reconnaître. Si hétéronomie il y a, le développement d'une recherche en travail social est un outil politique au service de l'autonomisation de ce champ. Autrement dit, le travail social n'est pas une science sociale parce qu'elle n'est pas reconnue en tant que telle. Ce qui peut apparaître comme une tautologie n'en n'est pas une. Le statut d'une science est le fruit d'un rapport de force, construit socialement, qui dit ce qui doit ou ne pas être. La difficulté pour le travail social est de se faire reconnaître par les sciences sociales préexistantes, qui évaluent cette légitimité avec leurs propres critères (objet, théories et méthodes).

Un ultime argument consiste à dénoncer la mauvaise qualité de la production de connaissance scientifique en travail social des travailleurs sociaux, formateurs en tête, qui chercheraient à développer une nouvelle discipline afin de masquer leur échec à se faire reconnaître dans les disciplines consacrées (FOUCART, 2008). Le plus souvent, le chercheur en travail social doit mener ses recherches pendant son temps libre, une fois ses obligations professionnelles prioritaires effectuées (formateurs, cadres dirigeant, travailleurs sociaux en établissement, etc.). C'est bien pour professionnaliser la recherche en travail social que la science du travail social doit être reconnue.

Le travail social possède son propre objet théorique qui est d'essence pratique, par le biais de l'opérationnalité de sa fonction sociale. Une science ne se définit pas en fonction de son objet mais de la manière de le traiter. Une science devient science en pratiquant de la recherche. Pour que la science du travail existe, il faut organiser institutionnellement la capacité de ce champ à produire de la connaissance, selon ses modalités scientifiques. Alors, il sera possible de dépasser les fausses dichotomies entre sciences fondamentales et appliquées, entre théorie et pratique, entre savoir et compétence : « le débat ne se pose pas en réalité entre théorie et pratique, mais entre différentes manières de théoriser la pratique professionnelle » (DARTIGUENAVE; GARNIER, 2009, p. 30-34). Il faut aussi évoquer l'émergence d'une nouvelle approche qui dissocie théorie et recherche fondamentale. Seule une recherche en prise avec la complexité de la réalité sociale, notamment par le biais des situations professionnelles, permet à la science de comprendre l'essentiel; à savoir « comment du nouveau peut-il se produire, souvent malgré tout. » (CLOT, 2008). C'est aussi l'avis de Jean-Marie Barbier qui dénonce la fausse dichotomie en recherche fondamentale et appliquée, dans la mesure tout travail empirique intègre de la connaissance. Il propose alors de considérer cette forme de connaissance issue de la pratique comme un « savoir situé » (BARBIER, 2008). Cependant, il convient de ne pas confondre ce type de savoir scientifique issu de la recherche sur les pratiques, notamment professionnelles, avec la praxéologie, qui

peut se définir comme le savoir produit par le praticien, lorsqu'il est confronté à de nouvelles situations et doit alors chercher de nouvelles façons d'intervenir et d'agir (MIALARET, 2009).

Le développement d'une recherche en travail social est appelé à profiter de la définition de cette troisième voie qui reconnaît et légitime un savoir situé, en rompant avec la dichotomie stérile entre connaissance scientifique et intervention professionnelle (RULLAC, 2012).

## **DIFFÉRENCIATION DES SCIENCES RELATIVES AU TRAVAIL SOCIAL**

L'objet d'une science du travail social est de créer des connaissances capables de soutenir l'intervention des acteurs de ce champ professionnel (épistémologie, éthique, méthodologie), dans le cadre de la professionnalisation de ce champ. Dans la mesure où le travail social se trouve au carrefour des enjeux de régulation sociale entre normes (dimension collective) et déviances (dimension individuelle), l'ensemble du savoir produit par cette science vise à objectiver les enjeux et les modalités d'intervention professionnelle, dans une perspective de réduire le poids des prescriptions internes et externes et de soutenir l'efficacité des professionnels. Cette autonomisation participe à soustraire les pratiques aux déterminismes sociaux qui empêchent les travailleurs sociaux d'établir le juste compromis qui se trouve au plus près des besoins d'émancipation des usagers et de conformisation de la société. Les débats actuels se sont cristallisés autour de la recherche « sur » et « en » travail social. Cependant, les possibilités d'institutionnalisation des sciences relatives au travail social proposent 3 modes de développement (RULLAC, 2011a, 2011b).

Le premier vise à développer une recherche dans le cadre des sciences sociales académiques : la recherche sur le travail social. Ce savoir théorique objective le fonctionnement social, en utilisant le travail social comme un terrain propice à saisir la question sociale. Dans ce contexte, le travail social n'est alors ni une science ni une discipline académique. Cette recherche permet aux travailleurs sociaux de mieux comprendre le fonctionnement sociétal qu'ils sont chargés de modifier, mais pas de développer un savoir professionnel agissant. Il s'agit malgré tout d'une recherche qui participe en périphérie au développement de la science du travail social. Si ce savoir n'aborde pas de front la professionnalisation, il peut alimenter et nourrir l'expertise du travail social, dans le cadre d'une utilisation postérieure et appliquée.

Le second vise à développer une recherche dans le cadre d'un savoir endogène : la recherche en travail social ou la science du travail social. Ce savoir théorique et pratique soutient l'intervention des acteurs de ce champ professionnel, dans le cadre d'une science appliquée, quelle

soit reconnue académiquement (université) ou non (établissement d'enseignement supérieur professionnel). La reconnaissance de ce savoir est fonction de son cadre de développement. Lorsqu'il se développe dans une université, il s'agit d'une reconnaissance d'une discipline appliquée. Ce type de développement permet de légitimer ce savoir dans le cadre de la reconnaissance universitaire, même s'il peut en limiter la logique appliquée dans le cadre de la domination du savoir théorique. Lorsqu'il se développe dans des établissements hors université, la question du statut de ce savoir reste entière : comment considérer un savoir scientifique non académique? Ce type de développement permet de sortir des carcans académiques, mais peut aussi fragiliser la reconnaissance d'une science du travail social, sans la caution académique. Au sens strict, le corpus développé par la recherche en travail social forme une discipline. Mais pour autant, sa reconnaissance institutionnelle en tant que tel n'est pas évidente, dans la mesure où le savoir disciplinaire est synonyme en France du savoir universitaire académique. Il existe aujourd'hui 77 disciplines. La reconnaissance de la science du travail social impliquerait la création d'une 78<sup>e</sup> section dans le cadre des « Lettres et sciences humaines ». Autrement dit, il s'agit d'une recherche « par » et « pour » les travailleurs sociaux. Notons cependant une approche alternative portée par Joël Cadière qui considère que la recherche en travail social correspond à la seule posture du praticien chercheur (CADIÈRE; DROUARD, 1999). Dans cette approche, il faut donc être intervenant social pour faire de la recherche en travail social. Toute autre démarche scientifique, qui s'applique néanmoins à l'objet professionnel du travail social, est alors considérée comme relevant de la recherche dans le travail social ; qui s'affirme alors comme une 4<sup>ème</sup> sorte de recherche appliquée au travail social.

Le troisième vise à développer une recherche dans le cadre d'un accueil temporaire offert par une discipline académique préexistante : la recherche pour le travail social. Ce savoir théorique et pratique soutient la professionnalisation du travail social, mais dans le cadre de son objet disciplinaire de rattachement. Le risque est de diluer l'objet du travail social dans un autre objet et de limiter les grilles d'interprétations en fonction des enjeux propres à la discipline d'accueil. Il s'agit essentiellement d'une phase transitoire vers la reconnaissance d'une discipline du travail social à part entière. La récente création de la mention « travail social » au CNAM s'inscrit directement dans cette logique.

## **UNE SCIENCE DE LA COMPLEXITÉ ET DE L'EFFICACITÉ**

L'enjeu principal du mode d'institutionnalisation de la science du travail social est lié à la nature complexe et hétérogène du travail social. Étant au cœur de la rencontre contradictoire entre la culture et

la nature de l'être humain, qui s'articulent laborieusement dans le défi du « faire société », ce champ professionnel est tenu de recourir à de multiples grilles de lecture, aussi bien pratiques que théoriques. Il est habituel alors de revendiquer une posture interdisciplinaire. Pourtant, ce concept est piégé car il se réfère aux savoirs légitimés par l'université qui sont principalement de nature théorique et qui découpent les grilles d'analyse. Dans ce contexte, revendiquer une approche interdisciplinaire pour le travail social revient à limiter les références à des concepts théoriques, à limiter les grilles d'analyse et à ignorer l'objet propre à ce champ professionnel, dans la mesure où il n'est pas légitimé en tant que discipline. C'est ainsi que la référence à la multiréférentialité de Jacques semble davantage pertinente (ARDOINO, 1993).

Quel est le mode d'institutionnalisation de la recherche le plus propice à soutenir les enjeux professionnels du travail social? Cette professionnalisation doit être soutenue par une recherche appliquée à son objet, à ses enjeux épistémologiques et méthodologiques. Si le développement d'une recherche pour le travail social est un passage parfois nécessaire, pour dépasser les résistances historiques à sa reconnaissance, le développement d'une recherche en travail social apparaît comme une finalité. Ce développement semble le plus facile dans le cadre d'établissement non académique, qui permettrait non seulement de contourner la difficile reconnaissance des disciplines appliquées, mais aussi à échapper à la régulation universitaire qui a tendance à s'opposer à la multiréférentialité; deux difficultés que rencontrent notamment les sciences de l'éducation. Pour autant, contourner la résistance universitaire, en ne revendiquant pas la création d'une discipline relevant du travail social, permet certes une liberté mais condamne aussi à forger un savoir de nature grise; par rapport au savoir officiellement scientifique. En outre, la création d'une discipline du travail social ouvrirait la voie à l'Université pour contribuer également à son élaboration, dans le cadre d'une concurrence objective avec les HEPASS. Enfin, les HEPASS pourraient revendiquer la labellisation de leur scientificité par une institution particulière, en dehors des critères de l'AERES. C'est ce que propose le projet de l'UNAFORIS. Dans un tel cas, quelle légitimité scientifique pourrait obtenir ce savoir professionnel?

Le débat concernant la scientificité du travail social se structure autour de dichotomies qui relèvent d'une logique de distinction, en établissant une hiérarchie de légitimité : la connaissance théorique et pratique, la recherche et l'expertise, la science et la technique, la discipline universitaire et la compétence professionnelle. Le travail social, se situant par nature du côté de l'opérationnalité, se trouve systématiquement disqualifié et dominé, par rapport aux savants académiques, du fait de l'approche française concernant le savoir situé; faussement assimilé généralement à une simple praticité,

sans consistance théorique. Ce champ dérouté dans la mesure où sa théorisation doit être agissante et multiréférentielle. Il importe cependant de proposer à ces professionnels une recherche totalement appliquée à leur objet. Le développement d'une recherche en travail social est indispensable, parce que cette démarche de connaissance est la principale source d'efficacité professionnelle. Il faut aussi noter que le débat français reste particulièrement centré sur lui-même, en dehors d'échanges et de références internationales. Parions que l'AIFRIS et la Conférence de consensus seront des relais précieux sur ce sujet.

Au-delà du travail social, de multiples professions complexes sur autrui (notamment la formation des adultes) développent ces dernières années une activité de recherche à part entière, selon 3 caractéristiques : leurs objectifs visent moins la connaissance du monde à transformer que la connaissance des processus de transformation du monde ; elles ont comme objet les acteurs et pour partie leurs méthodes ; les savoirs qu'elles produisent portent sur des actions « situées » et « utiles » dans l'action par ceux qui les produisent (BARBIER, 2013). Ces champs de pratiques scientifiques composent un nouveau paradigme scientifique qui ne trouve pas facilement leur place dans une approche disciplinaire universitaire « pure », mais composent en revanche un milieu scientifique hybride articulée aux champs de recherche et de pratique. Pour les accueillir, la France est tenue d'élargir l'institutionnalisation des savoirs scientifiques au-delà de l'université, qui doit à terme intégrer pleinement la légitimité scientifique des Hautes Écoles Professionnelles. Pour autant, ce modèle scientifique professionnel est à construire entièrement et il s'agit bien ici du défi épistémoinstitutionnel pour enfin intégrer les professions complexes dans la scientificité adéquate susceptible d'accompagner leur heuristique et leur efficacité.

## RÉFÉRENCES

ARDOINO, J. L'approche multiréférentielle (plurielle) des situations éducatives et formatives. *Pratiques de formation – Analyses*, n. 25-26, p. 15-34, 1993.

ASSOCIATION DES CHERCHEURS DES ORGANISMES DE LA FORMATION ET DE L'INTERVENTION SOCIALES. Travail social: quelle recherche ? *Actualités sociales hebdomadaires*, n. 2653, p. 27-31, 2010.

BARBIER, J-M. Un nouvel enjeu pour la recherche en formation: entrer par l'activité. *Savoirs*, n. 33, p. 9-22, 2013.

BARBIER, J-M.; CLERC, F. Formation et recherche: ambiguïtés sémantiques et formes d'action spécifiques. *Recherche et formation*, n. 59, p. 133-140, 2008.

BOUCHER, M. La recherche permet de "reconflictualiser le champ social". *Activités sociales hebdomadaires*, n. 2521, 28, 2007.

BOUCHER M. (Dir.). *La recherche dans les organismes de la formation et de l'intervention sociale*. Paris: L'Harmattan, 2008.

- \_\_\_\_\_. *Penser les questions sociales et culturelles contemporaines: quels enjeux pour l'intervention sociale?* Paris: L'Harmattan, 2010.
- BOURDIEU, P. Le paradoxe du sociologue. *Sociologie et sociétés*, v. 11, n. 1, p. 85-94, 1979.
- CADIERE, J.; DROUARD, H. Praxéologie et recherche en travail social. [S.l.] Organisation Nationale des Formations au Travail Social, 1999.
- CLOT, Y. La recherche fondamentale de terrain: une troisième voie. *Éducation Permanente*, n. 177, p. 67-78, 2008.
- COURTOIS, L. Une revendication ancienne aux effets imités. In: RULLAC, Stéphane (Dir.). *La science du travail social: hypothèses et perspectives*. [S.l.]: ESF, 2012. p. 19-31.
- DARTIGUENAVE, J-Y.; GARNIER J-F. Pour un renouvellement du savoir en travail social. *EMPAN: Prendre la Mesure de l'Humain*, v. 3, n. 75, p. 30-34, sept. 2009. Le dossier: Quelles théories pour quelles théories en travail social.
- FOUCART, J. Travail social et construction scientifique. *Pensée plurielle*, v. 3, n. 19, p. 95-103, 2008.
- JAEGER, M. Une conférence de consensus sur la recherche en/dans/sur le travail social. In: GUEGUEN, J.-Y. (Dir.) *L'année de l'action sociale 2012*. Bilan des politiques sociales, perspectives de l'action sociale. Paris: Dunod, 2012. p. 205-216.
- JAEGER, M. (Dir.). *Le travail social et la recherche*. Conférence de consensus. Paris: Dunod, 2014.
- JAEGER, M.; MISPELBLOM B. F. Pour une conférence de consensus sur la recherche en travail social. *Activités sociales hebdomadaires*, n. 2.709, p. 30-31, 2001.
- LAOT, F. *Doctorats en travail social*. Quelques initiatives européennes. Renne: ENSP, 2000.
- \_\_\_\_\_. Recherches en travail social: l'échelle européenne. *Vie sociale*, n. 2, p. 49-64, 2002.
- MIALARET, G. Les origines et l'évolution des sciences de l'éducation en pays francophones. In: VERGNIoux, Alain (Dir.). *40 ans de sciences de l'éducation*. L'âge de la maturité? Questions vives. Caen, Presses Universitaires de Caen, 2009. p. 9-24.
- QRIBI, A.; TOP, D.; FILHOL, O. DEES: le mémoire professionnel instrumentalisé? *Activités sociales hebdomadaires*, n. 2.634, p. 29-30, 2009.
- RULLAC, S. Recherche en travail social: la voie malaisée de la reconnaissance. *Activités sociales hebdomadaires*, n. 2.625, p. 19-20, 2009.
- \_\_\_\_\_. Le travail social et la science. Essai de problématisation. *Vie sociale et traitements*, v. 1, n. 109, p. 89-95, 2011a.
- \_\_\_\_\_. De la scientificité du travail social. Quelles recherches pour quels savoirs?. *Pensée plurielle*, n. 26, p. 111-128, 2011.
- RULLAC, S. (Dir.). *La science du travail social: hypothèses et perspectives*. Paris: ESF, 2012.
- SARAZIN, I. Les pôles ressources, promesses d'une structuration de la recherche? *ASH*, n. 2623, 2009.
- SUSINI, D. Le débat sur une science du travail social est inapproprié au regard du cadre européen. *ASH*, n. 2763, 2012.

## STÉPHANE RULLAC

Docteur en anthropologie, HDR (Habilitation à Diriger des Recherches),  
 Responsable du Pôle Recherche, Coordinateur du Centre d'étude et de  
 recherches appliquées – CERA –, pour BUC Ressources et chercheur associé au  
 Centre d'Etudes et de Recherches sur les Emplois et les Professionnalisations –  
 CEREP – de l'Université de Reims (EA 4692), France  
[stephane.rullac@buc-ressources.org](mailto:stephane.rullac@buc-ressources.org)